



Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville Compte-rendu du comité des élus n°3

Mardi 26 avril 2022

RWE Renouvelables France

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	LISTE DES PARTICIPANTS	4
3	SYNTHESE DES ECHANGES	5
3.1	Rappel des grandes composantes du projet.....	5
3.2	Focus sur la vie d'un parc éolien	7
3.2.1	Présentation des différentes phases de vie d'un parc	7
3.2.2	Questions et remarques des participants	7
3.3	Présentation des retombées économiques du projet.....	9
3.4	Réflexion sur la charte d'engagement	10
3.5	Préparation des prochaines étapes	11
3.5.1	Les prochains sujets à aborder	11
3.5.2	Organisation des prochains évènements	11
4	CONTACTS.....	12
5	ANNEXES	13

1 Introduction

Depuis 2019, la société RWE Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville. Une fois l'étude de préfaisabilité confirmée, les études ont été lancées et sont en cours de réalisation.

Pour accompagner son développement, le chef de projet Thibaut OLIVER a souhaité inclure les habitants de Saint-Vaast-d'Equiqueville, de Ricarville-du-Val et des Grandes Ventes dans un cadre de dialogue et de co-construction. C'est pourquoi l'équipe de RWE a lancé une démarche de concertation en septembre dernier, avec l'aide de l'équipe concertation de Mazars.

Suite aux premiers résultats des études, favorisant une implantation dans la zone du Val de Paris, la commune de Freulleville a également été incluse à la démarche en avril 2022.

Au cours des derniers mois, plusieurs événements publics ont été organisés : un forum d'information le 12 octobre 2021 et un atelier de concertation le 7 décembre 2021. Lors de ces derniers événements l'opposition s'est manifestée, ce qui a restreint les possibilités de co-construction du projet.

Suite à ces premiers événements, l'équipe de Mazars est venue à la rencontre des élus pour écouter leurs retours sur ces rendez-vous et revoir grâce à eux la démarche de concertation et un nouveau format de travail a alors été proposé.

Dans la poursuite de ce nouveau cadre de travail, un **3ème comité d'élus a été organisé le 26 avril 2022**, de 18h30 à 20h00 au foyer rural de Saint-Vaast-d'Equiqueville.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

1. Partager les dernières actualités du projet,
2. Faire un focus dédié à la vie d'un parc éolien (du chantier au démantèlement),
3. Présenter les retombées économiques pour le territoire,
4. Ouvrir un travail de co-rédaction d'une charte d'engagement entre RWE et les élus.

Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2 Liste des participants

La réunion du mardi 26 avril 2022 a rassemblé **12 personnes** dont voici le détail des participations.

- Francis SEVESTRE – Maire de Saint-Vaast-d’Equieville
- Nadège MICHEL – 1^{ère} adjointe de Saint-Vaast-d’Equieville
- Stéphane BENET - Conseiller municipal de Saint-Vaast-d’Equieville
- Jean-René CASTILLEUX - Conseiller municipal de Saint-Vaast-d’Equieville
- Alix HOUDRY - Conseillère municipale de Saint-Vaast-d’Equieville
- Adriana KERKHOF - Conseillère municipale de Saint-Vaast-d’Equieville
- Sylvie LECLERC – 2^{ème} adjointe de Saint-Vaast-d’Equieville
- Serge HOUSARD – 1^{er} adjoint des Grandes Ventes
- Jean-Jacques QUEHE – Maire de Ricarville-du-Val
- Marie-Line BEAL – 1^{ère} adjointe de Ricarville-du-Val
- Lionel PERRE – Maire de Freulleville
- Elise DEMARAIS – Conseillère municipale de Freulleville

L’équipe concertation de Mazars :

- Lorette HAFFNER – Cheffe de projet concertation et communication publique
- Marion GIELLY – Consultante concertation et communication publique
- Agathe MONTEBRUN – Consultante concertation et communication publique

L’équipe RWE Renouvelables France :

- Thibaut OLIVER - Chef de projets éoliens
- Aurélien PARENT – Chef de projets éoliens
- Julie HELLEUX – Assistante cheffe de projets éoliens

3 Synthèse des échanges

3.1 Rappel des grandes composantes du projet

Après un rapide tour de table, l'équipe de RWE a fait un rappel des grandes composantes du projet et du calendrier des études.

Vous trouverez le détail de ces présentations dans le support joint en annexe (slides 8 à 9).

S'en est suivi un temps d'échange où les participants ont pu exprimer leurs questions et remarques.

Les études

Question : « Avez-vous eu des retours sur l'étude environnementale ? »

Réponse de RWE : « Les états initiaux des principales études sont en cours de relecture de notre côté. Nous pourrions très prochainement vous faire une synthèse des résultats. De ceux-ci découlera le travail autour d'une implantation. »

Question : « En quoi consiste l'étude acoustique ? »

Réponse de RWE : « Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). Elle repose sur la notion d'émergence sonore, différence de bruit entre une éolienne en fonctionnement et une éolienne à l'arrêt. Le niveau sonore est mesuré en prenant en compte les bruits de la nature, des infrastructures de transports et des activités diverses.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;

Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

À la construction du parc une nouvelle campagne de mesure est réalisée pour vérifier que le parc est bien conforme à la réglementation. Si, dans certaines conditions (vitesse, direction du vent, heure) les seuils sont dépassés, un plan de bridage (arrêt ou ralentissement de la machine) sera mis en place. Ce plan de bridage est inscrit dans le dossier de demande d'Autorisation Environnementale. »

Question : « Où seront posés les micros ? »

Réponse de RWE : « Nous avons identifié plusieurs emplacements en repartant du travail de co-construction réalisé lors du dernier évènement avec les élus. Des sonomètres seront notamment installés chez M. Housard et Mme. Béal. Nous avons également fait du porte-à-porte pour aller à la rencontre de riverains vivant à proximité des points de pose précédemment travaillés ensemble. »

Remarque d'un participant : « Il faudrait rajouter un micro au Manoir du Val. »

Réponse de RWE : « Nous envisageons déjà de mettre un micro chez M. Fecha. Ensuite nous faisons une extrapolation, ce qui devrait suffire pour couvrir cette zone. »

Question : « *Quelle est la distance de la maison de M. Fecha à la zone d'étude ?* »

Réponse de RWE : « Elle se situe à 690 mètres de la zone d'étude. »

Question : « *Envisagez-vous de faire également une étude acoustique en période hivernale ?* »

Réponse de RWE : « Nous faisons tout d'abord une première étude en période estivale. Nous pourrions également en réaliser une seconde en hiver si besoin. »

Le projet

Question : « *La zone la plus concernée pour l'implantation sera bien le Val de Paris ?* »

Réponse de RWE : « Oui, une autre zone est aussi concernée : le Nord Est de la Plaine d'Equiqueville. Néanmoins, nous attendons les résultats de toutes les études pour confirmer la possibilité d'implantation sur cette zone. »

Question : « *Avez-vous produit des photomontages pour Freulleville ?* »

Réponse de RWE : « Oui nous avons 4 nouveaux points à vous transmettre. »

Question : « *Pourquoi mettre un projet dans une vallée ?* »

Réponse de RWE : « La zone d'étude telle que présentée respecte l'ensemble des contraintes imposées en France, notamment : l'éloignement de 500m aux habitations et zones à usage d'habitations, l'éloignement de 500m aux périmètres de protection en lien avec le patrimoine (Monuments Historiques par exemple), l'absence de zonages réglementaires au titre de l'environnement ou encore l'absence de servitudes radioélectriques d'ordre civil ou militaire. De plus, l'implantation d'éolienne nécessite une ressource suffisante en vent, qui permettra de produire une électricité verte de manière conséquente. Dans le cas du présent projet, l'ensemble des servitudes a été levé et la ressource en vent a été jugée suffisante après plus d'un an de mesure. Enfin, le travail réalisé par les différents bureaux d'études nous permet de confirmer la possibilité d'implantation en vallée. Les écoulements de vents y sont bons et nous permettent d'envisager une production électrique importante. De plus le caractère vallonné du site permet de réduire considérablement les vues qui seront potentiellement tronquées vers le parc. »

La démarche de concertation

Remarque d'un participant : « *On est surpris de n'être conviés que maintenant aux réunions !* »

Réponse de RWE : « Au début du projet, l'emplacement envisagé des futures éoliennes était éloigné de Freulleville. Mais les derniers résultats de l'étude écologique suggèrent d'implanter les éoliennes vers le Val de Paris. Dans ce cadre, lors de la dernière réunion, les élus ont partagé le souhait de vous inclure dans les comités élus suivants. »

3.2 Focus sur la vie d'un parc éolien

3.2.1 Présentation des différentes phases de vie d'un parc

Après ce premier temps d'échange sur le projet, Aurélien PARENT et Julie HELLEUX ont présenté le cycle de vie d'un parc éolien et notamment ses principales étapes :

- La phase chantier ;
- La phase de vie de l'éolienne ;
- La phase de fin de vie d'une éolienne ;
- La phase de recyclage.

Vous trouverez le détail de ces présentations dans le support joint en annexe (slides 12 à 15).

3.2.2 Questions et remarques des participants

Durant la phase de présentation du projet, les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions.

Garanties financières

Question : « Le recyclage est-il compris dans les garanties financières ? »

Réponse de RWE : « Non, les garanties financières ne prennent pas en compte le recyclage. Cependant, il faut noter que le recyclage permet d'avoir des fonds supplémentaires à ceux déjà mis en place pour le démantèlement. »

Question : « Comment est déposé ce fonds de garanties ? »

Réponse de RWE : « Lors de la construction d'un parc, la loi nous oblige à provisionner le montant du futur démantèlement. Pour une éolienne de puissance supérieure à 2MW, ce montant s'élève à 50 000€, plus 25 000€ par MW supplémentaire. A titre d'exemple : pour un parc éolien, composé de 6 éoliennes de 5,7 MW chacune, les garanties financières seraient de 855 000 €. Cette provision est consignée à la Caisse des dépôts et consignations, au moment de la construction du parc. Dès la première constitution des garanties financières, nous actualisons le montant avant la mise en service industrielle de l'installation, puis nous actualisons ce montant tous les cinq ans. »

Question : « Quelles sont les garanties en cas de changement de propriétaire ? »

Réponse de RWE : « Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite et/ou est rachetée, les provisions consignées à la Caisse des dépôts sont utilisées par le nouveau propriétaire de l'entreprise afin d'assurer le démantèlement du parc. »

Question : « Est-ce écrit ? »

Réponse de RWE : « Oui, vous pourrez retrouver tous les documents dans le dossier du projet qui sera mis à votre disposition lors de l'enquête publique. »

Raccordement

Question : « Comment se passe le raccordement ? »

Réponse de RWE : « Pour l'instant nous ne savons pas à quel poste source sera raccordé le parc. Les postes envisagés sont ceux de Dieppe, Envermeu ou Neufchâtel. Enedis travaille sur un possible redimensionnement de ces postes sources. En vue de l'émergence de nouveaux projets éoliens, la possibilité de créer de nouveaux postes sources n'est pas écartée. »

Question : « Est-ce possible d'installer des éoliennes sans avoir identifié au préalable un poste source ? »

Réponse de RWE : « La construction d'un parc éolien est circonscrit au fait de bénéficier d'une solution de raccordement. En effet, sans solution de raccordement, il est impossible d'injecter l'électricité produite sur le réseau. »

Chemin d'accès

Question : « Les routes d'accès pour le chantier seront-elles conservées ? »

Réponse de RWE : « Cela dépend si nous avons l'accord des propriétaires des terrains. »

Démantèlement et Recyclage

Question : « En fin de vie tout est démantelé dans tous les cas ? »

Réponse de RWE : « A la fin de vie d'une éolienne, deux options sont possibles : un renouvellement du parc éolien, dit repowering, ou un démantèlement. Dans le cas d'un repowering, cela dépend du type d'éolienne à réinstaller. Si les dimensions des nouvelles éoliennes sont similaires aux précédentes alors les fondations peuvent être conservées, sinon il faudra redimensionner de nouvelles fondations et démanteler la totalité des anciennes. Dans le cas d'un démantèlement, tous les éléments, y compris les fondations, sont retirés en totalité. C'est à la responsabilité de l'exploitant, ici RWE, d'organiser le démantèlement via les fonds prévus en début de chantier. »

Question : « De quoi sont composées les pales ? »

Réponse de RWE : « Elles sont composées de fibre de verre ou de carbone. »

Question : « Et ce n'est pas recyclable ? »

Réponse de RWE : « Aujourd'hui c'est très compliqué, on ne peut que difficilement les revaloriser. Pour l'instant, la loi exige qu'au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes démantelées soit réutilisé ou recyclé. Néanmoins, ce seuil passera à un minimum de 95% de recyclage dès le 1er janvier 2024.

De plus, certaines technologies se développent. A titre d'exemple, à la fin de mars 2022, l'IRT Jules Vernes a sorti le projet ZEBRA. Il s'agit du premier prototype de pale d'éolienne terrestre à base de résine thermoplastique 100% recyclable. De même, Siemens Gamesa a récemment lancé la première pale d'éolienne recyclable au monde pour une utilisation commerciale en mer, la RecyclableBlade. L'entreprise a passé un contrat avec l'entreprise RWE pour l'installation et la surveillance des premières éoliennes à pales recyclables au monde en Allemagne. La RecyclableBlade permet de séparer les matériaux de la pale en fin de vie et de les recycler dans de nouvelles applications. Ainsi, de plus en plus d'améliorations technologiques voient le jour et permettent de tendre vers des éoliennes 100 % recyclables. »

L'éolien

Question : « *Quelle est la vitesse de vent qui permet de faire tourner une éolienne ?* »

Réponse de RWE : « Les éoliennes se mettent en marche aux alentours de 20 km/h et s'arrêtent lorsque le vent atteint 90 km/h. »

3.3 Présentation des retombées économiques du projet

Dans le premier temps de cette séquence, l'équipe de RWE a présenté la simulation des retombées économiques annuelles pour le territoire et ses différents niveaux de collectivités.

L'équipe de Mazars a ensuite partagé un focus sur le rapport entre indemnisation nucléaire et éolienne, suite à l'inquiétude des communes quant à la possible perte de retombées. Il n'existe pas de lien direct de substitution entre les 2 types d'indemnité, mais un lien indirect lié au fonctionnement du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). Cela n'aura donc que peu voire pas d'incidence sur le calcul des ressources pour les contributeurs et bénéficiaires.

Vous trouverez le détail de ces présentations dans le support joint en annexe (slides 18 à 19).

S'en est suivi un temps d'échange où les participants ont pu exprimer leurs questions et remarques.

Question : « *La communauté de communes a-t-elle été contactée ?* »

Réponse de RWE : « Nous les avons rencontrés en 2019 pour faire un point global. Ils n'étaient pas contre le projet et nous ont indiqué vouloir suivre l'avis des communes concernées. »

Question : « *Ils ne peuvent pas s'opposer au projet ?* »

Réponse de RWE : « Leur avis est seulement consultatif. C'est la commune concernée par l'implantation qui donne son accord ou non pour lancer les études. L'intercommunalité n'a en effet pas de compétence en matière d'éolien. »

Question : « *Une taxe foncière sera-t-elle payée à Saint-Vaast-d'Equiqueville dans le cadre du parc éolien ?* »

Réponse de RWE : « Oui, les retombées comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 20% de (l'IFER) l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. »

Remarque d'un participant : « *Ce n'est pas logique que la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville touche moins que la communauté de communes et le département.* »

Réponse de RWE : « C'est la réglementation qui nous impose la répartition des retombées, nous n'avons pas la main sur ce sujet. Des discussions peuvent s'ouvrir entre élus communaux et intercommunaux pour retravailler cette répartition, mais cela reste à votre main. »

Pour approfondir le sujet relatif au FPIC, M. Quéhé s'est enfin engagé à partager par e-mail aux membres du Comité des éléments complémentaires.

3.4 Réflexion sur la charte d'engagement

Suite à la demande collective faite lors du dernier comité élus, un temps de co-construction a été dédié pour réfléchir à une charte d'engagement liant les communes et le porteur de projet.

L'objectif de ce premier temps de réflexion était de définir les grandes thématiques/sujets à aborder dans la charte, en vue d'en constituer un premier sommaire.

Durant cette phase de co-construction, les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions.

Question : « Cette charte ne sera effective qu'après l'installation ? »

Réponse de RWE : « Non, elle sera effective dès que nous l'aurons rédigée et signée, en accord avec le contenu que vous souhaitez y mettre. C'est un exercice libre et non pas réglementé, si vous souhaitez mettre en place des engagements dès la phase développement cela est possible. »

Remarque d'un participant : « Il nous faut plus d'informations pour réfléchir sur la charte. Nous avons besoin des résultats des études. L'essentiel c'est d'avoir les résultats de l'étude d'impact. »

Après ce temps d'échange, il a été décidé en accord collectif que la rédaction d'une charte d'engagement était pour le moment mise en attente et qu'elle serait reprise lorsque les résultats des études auront été présentés.

Néanmoins, pendant ce temps d'échanges, quelques sujets ont émergé :

- Suivi des espèces protégées ;
- Garantie écrite pour le démantèlement ;
- Chemin d'accès à valider en collectif.

Ceux-ci pourront servir de base lors de la reprise de la co-construction sur la charte d'engagement.

3.5 Préparation des prochaines étapes

3.5.1 Les prochains sujets à aborder

L'équipe de concertation de Mazars a ensuite présenté les prochains rendez-vous de la démarche de concertation.

La démarche de concertation et de communication Les prochains rendez-vous



COPIL élus n°4
Partage résultats étude
paysagère
Poursuite charte
d'engagement
Co-construire mesures
d'accompagnement
7 juin

La date vous
convient-elle?
Ordre du jour
validé ?



Lettre
d'information et
invitation forum
grand public
Juin

Quelles
thématiques
présenter ?

Il a été convenu avec les participants que l'ordre du jour du prochain comité élus comprendrait une première partie dédiée aux résultats des études. Il est envisagé qu'une personne du bureau d'étude Ecosphère vienne directement présenter les résultats des études écologiques (à confirmer avec eux selon disponibilité). La seconde partie de la prochaine réunion sera dédiée aux mesures ERC (éviter, réduire, compenser) et d'accompagnement que nous allons définir collectivement lors d'un temps de co-construction.

Pour le forum du 29 juin, les propositions suivantes ont été suggérées :

- Présenter le cycle de vie d'une éolienne ;
- Présenter les résultats des études d'impacts ;
- Organiser le Forum à Freulleville.

Les équipes de RWE et de Mazars remercient vivement tous les élus présents lors ce rendez-vous. Les échanges ont été riches et permettent de faire avancer le projet.

3.5.2 Organisation des prochains évènements

Pour le prochain évènement, nous vous avons proposé la date du **7 juin 2022 de 18h30 à 20h00**. A l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, le lieu exact n'est pas confirmé.

4 Contacts

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site internet du projet :

<https://saintvaastequieville.projet-eolien.com>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Thibaut OLIVER

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : thibaut.oliver@rwe.com

Tél. : 06.89.69.04.94

Aurélien PARENT

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : Aurelien.Parent@rwe.com

Tél. : 06.79.62.09.11

Marion GIELLY

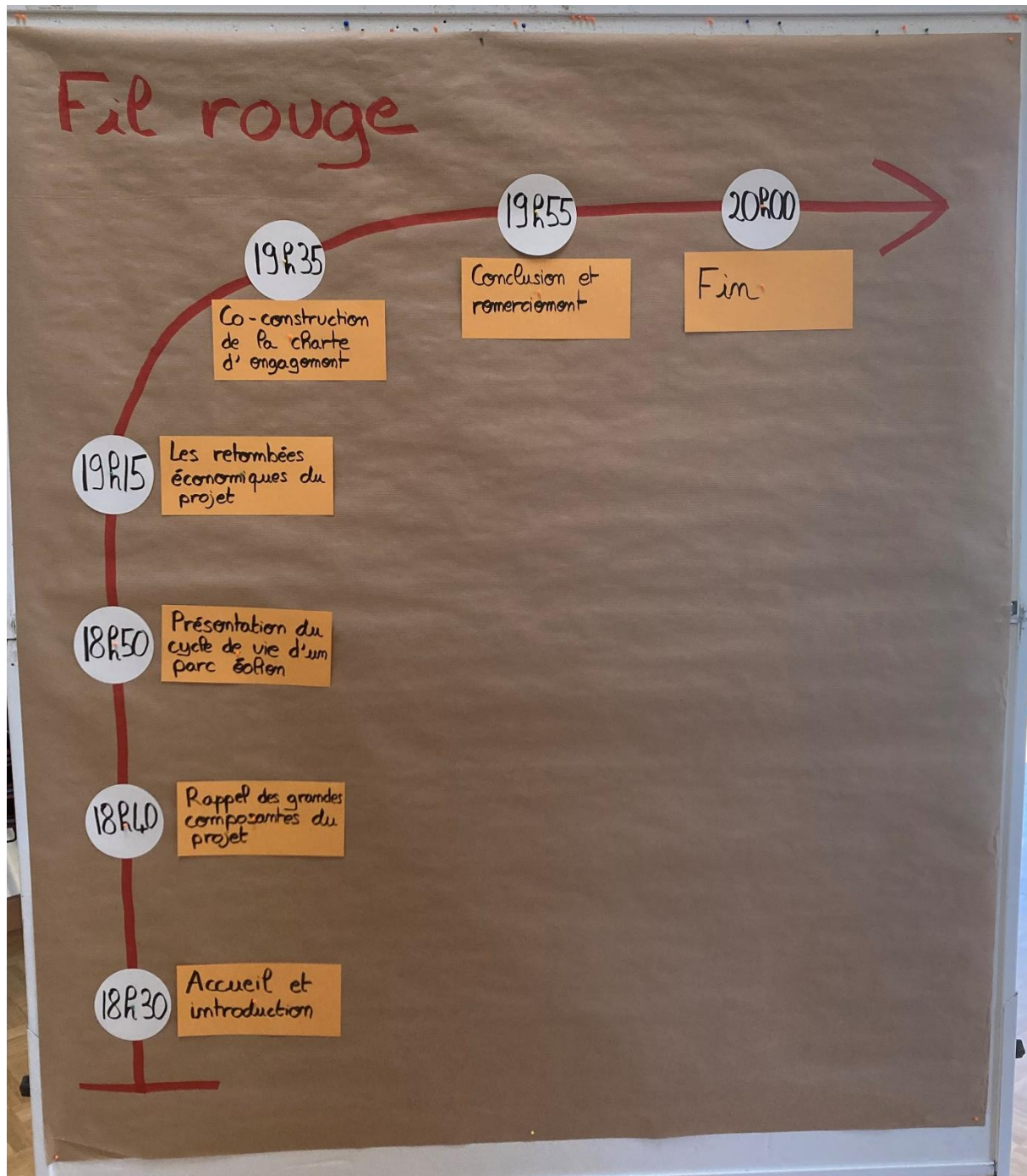
Consultante Concertation chez Mazars

Mail : marion.gielly@mazars.fr

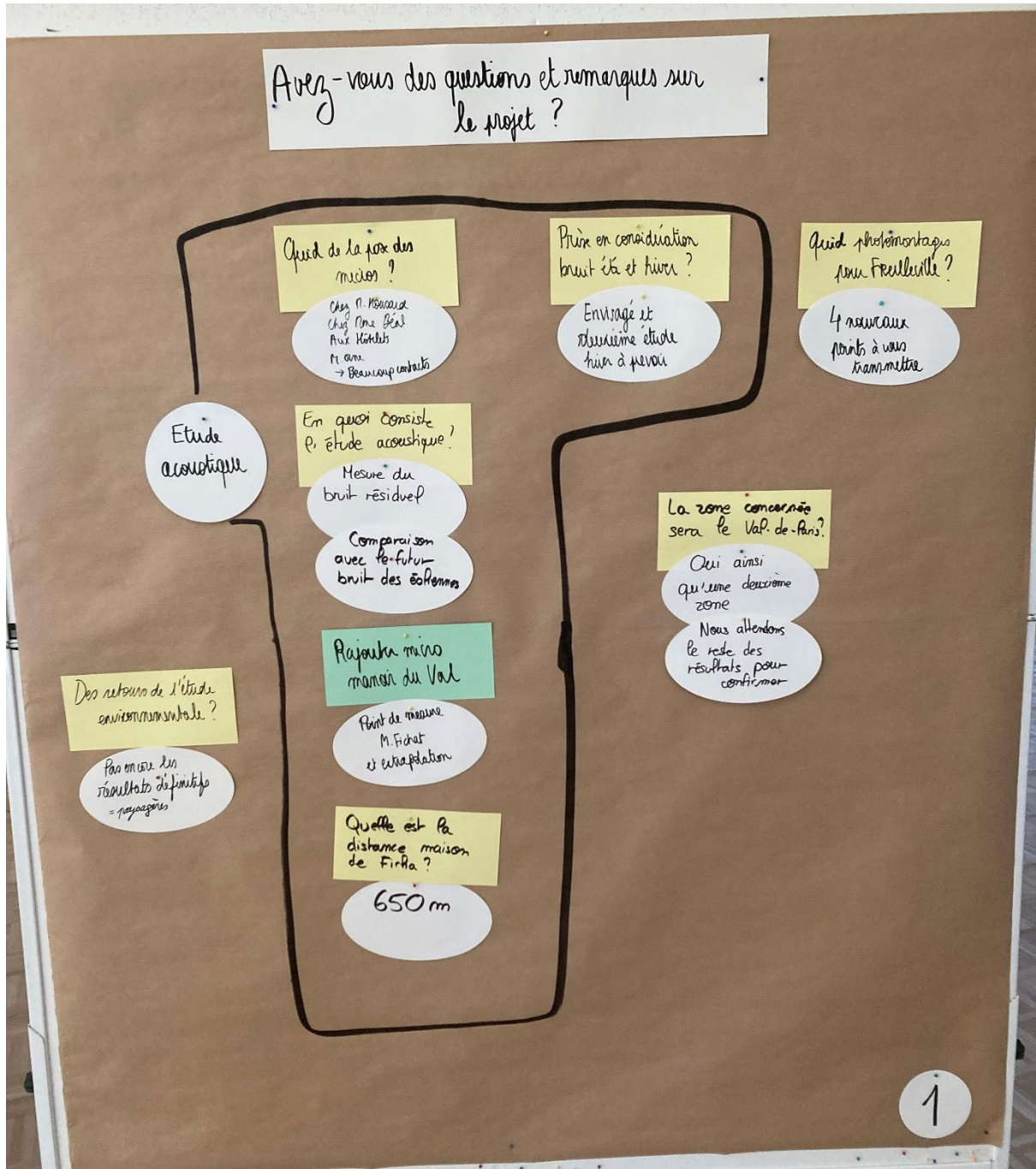
Tél. : 07.61.58.62.69

5 Annexes

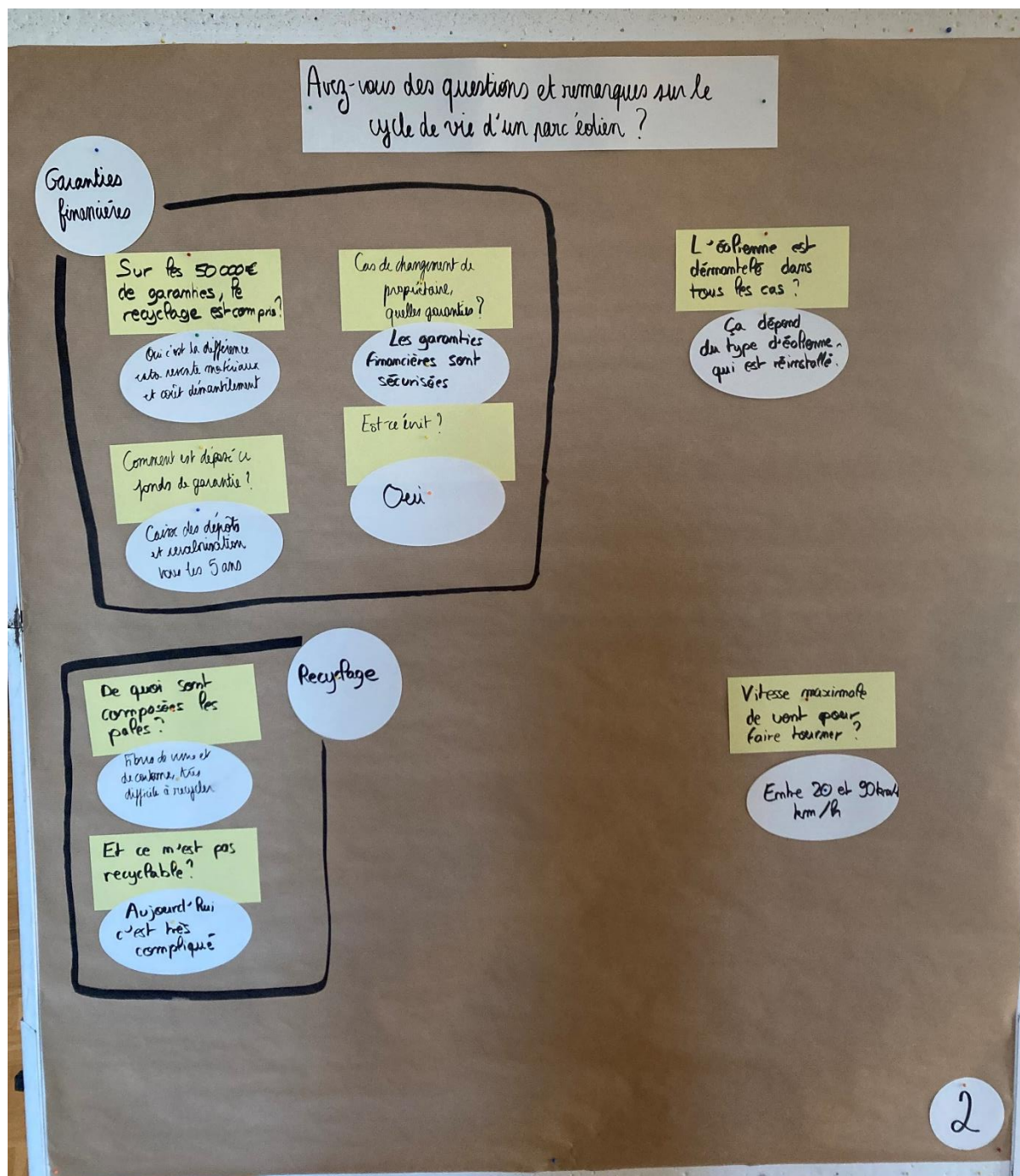
Annexe 1 : Fil rouge de la réunion



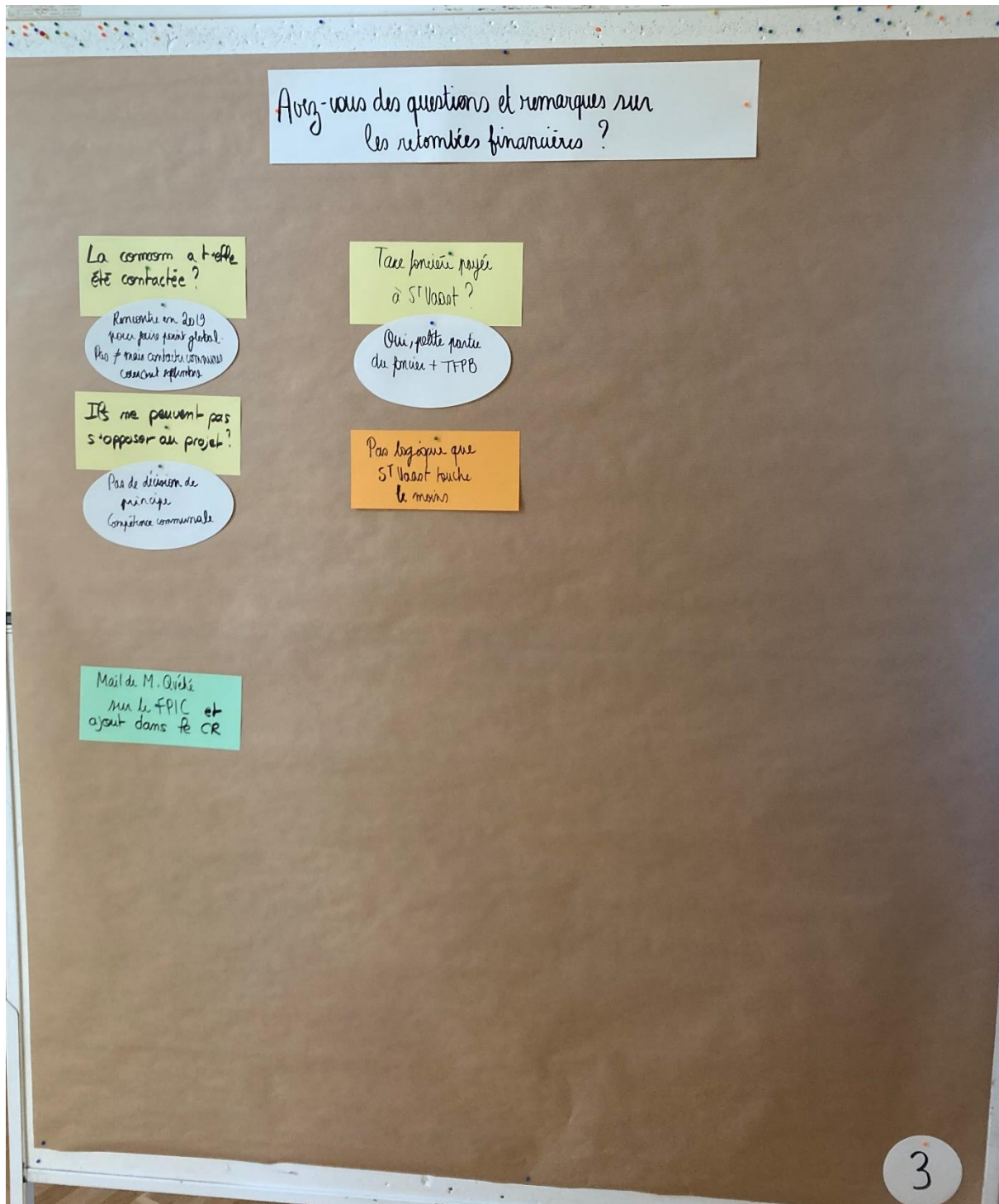
Annexe 2 : Questions et remarques sur le projet



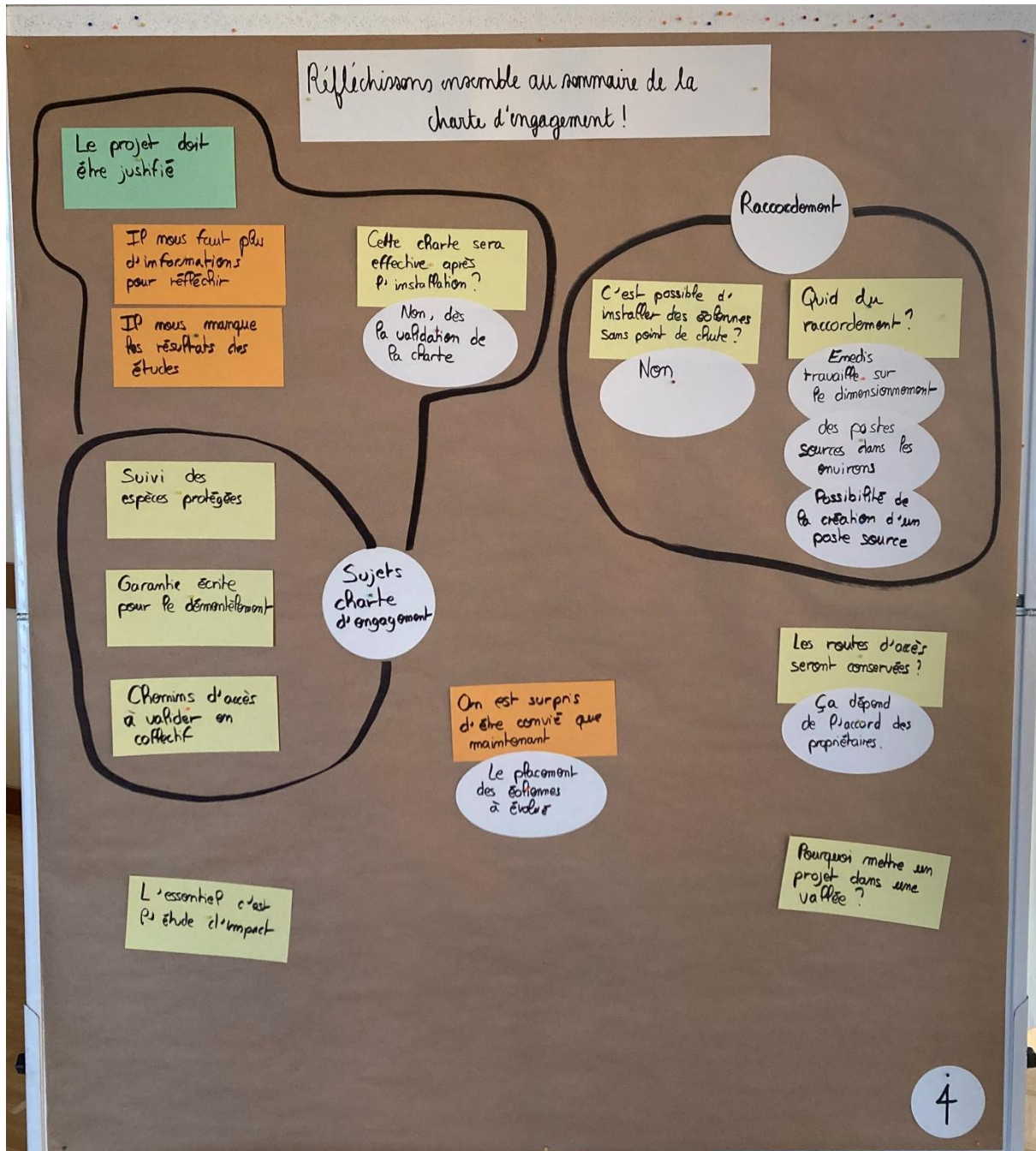
Annexe 3 : Questions et remarques sur le cycle de vie d'un parc éolien



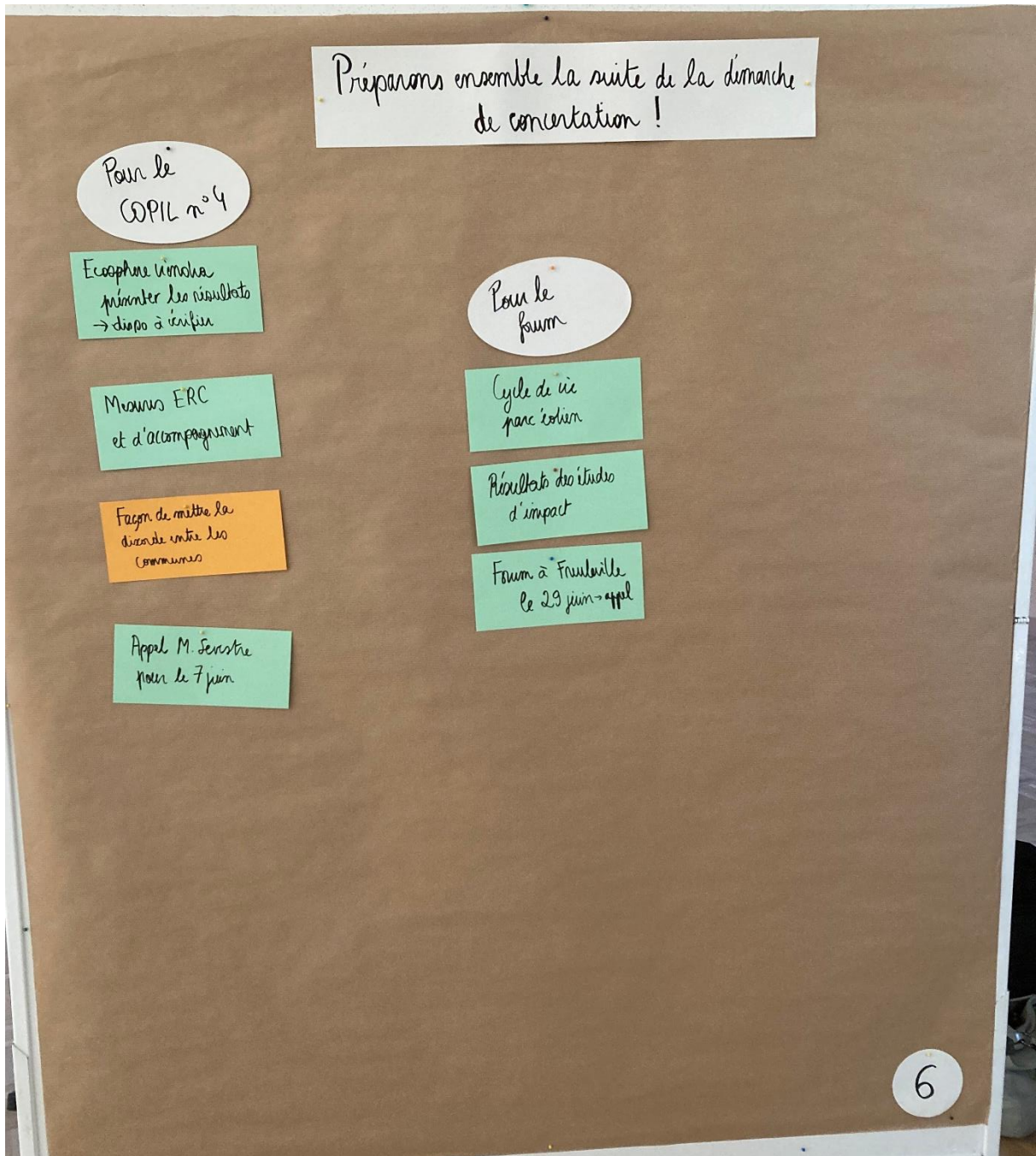
Annexe 4 : Questions et remarques sur les retombées financières



Annexe 5 : Co-construction sur la charte d'engagement



Annexe 6 : Préparation des prochaines étapes





Projet Eolien de Saint-Vaast d'Equiqueville

Comité des Elus n°3

26 avril 2022

RWE

Un mot rapide pour se présenter

A decorative graphic in the bottom right corner of the slide, consisting of numerous thin, white, curved lines that create a sense of motion and depth, resembling a stylized wave or a grid of curved lines.

Les équipes de RWE et Mazars

RWE



Thibaut OLIVER

Chef de projet éolien



Aurélien PARENT

Chef de projet éolien

mazars



Marion GIELLY

Consultante en
concertation



Agathe MONTEBRUN

Consultante en
concertation

RWE

**Pourquoi sommes-nous
rassemblés aujourd'hui ?**



Les objectifs de notre réunion

1

VOUS INFORMER

Partager les actualités du projet

Présenter la phase chantier, vie et fin du projet

Présenter les retombées financières

2

CO-CONSTRUIRE

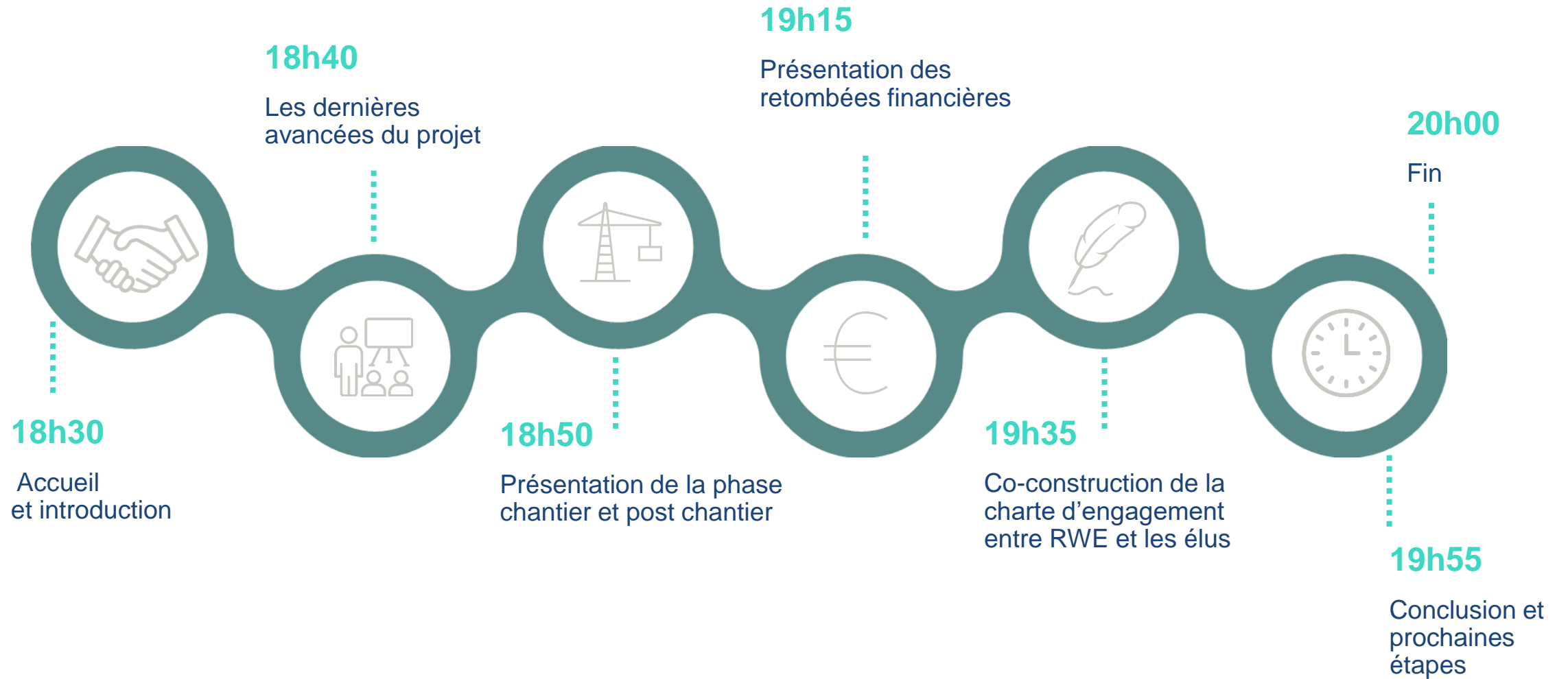
Initier la réflexion sur la charte d'engagement entre RWE et les élus

3

PREPARER

Définir et préparer, ensemble, les prochaines étapes de la démarche

Le fil rouge de notre réunion

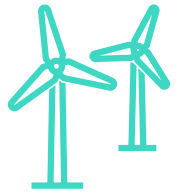




Rappel sur les grandes composantes du projet éolien et ses dernières actualités

Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Rappel sur les grandes composantes



3 à 6 éoliennes

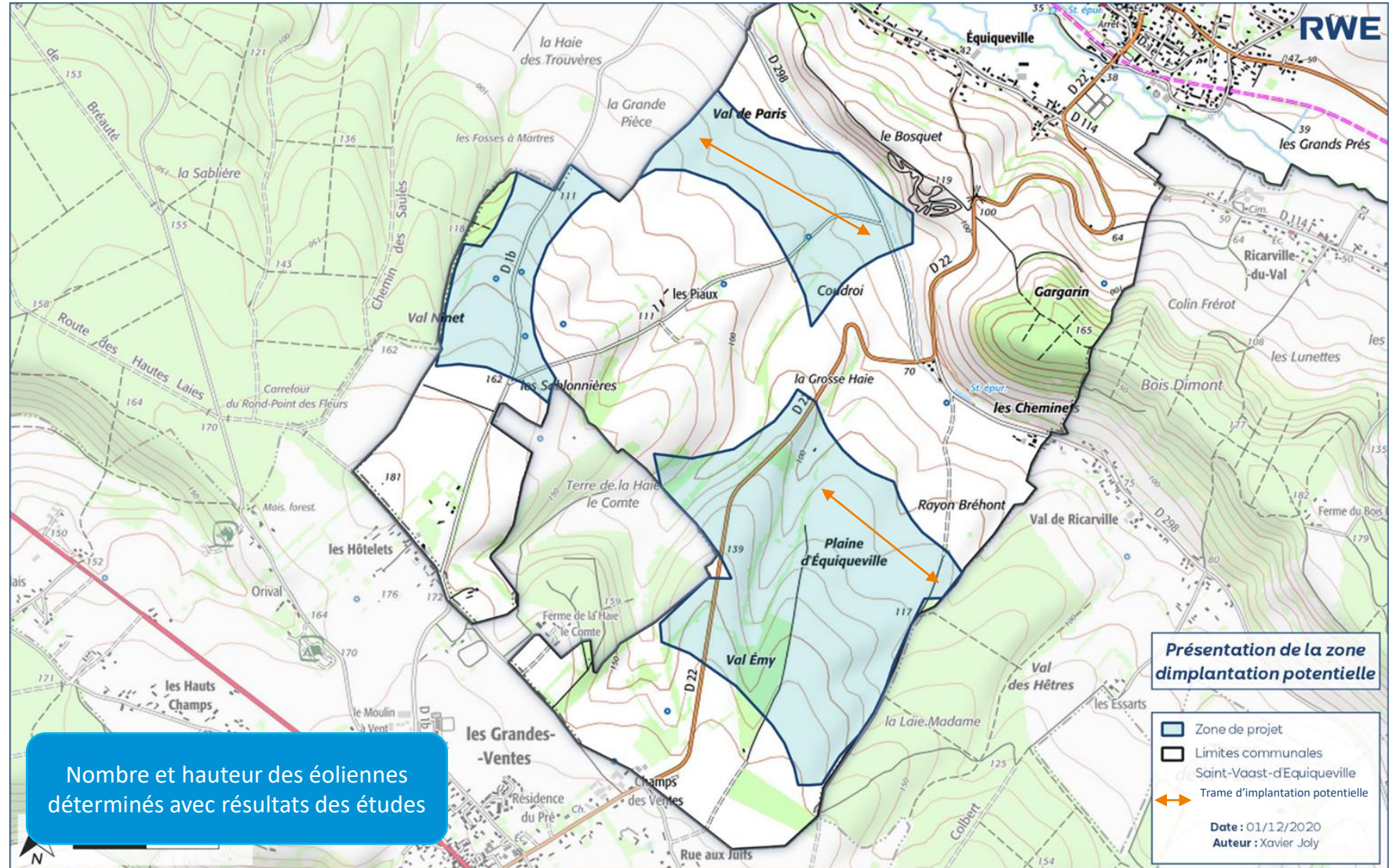


165m – 180 m de hauteur en bout de pale



Couverture de la consommation électriques de 25 520 personnes (pour 6 éoliennes)

Nombre et hauteur des éoliennes déterminés avec résultats des études



Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Les études en cours : calendrier actualisé



ÉTUDE DES VENTS



Objectif : mesurer l'orientation et la vitesse des vents, pour définir l'implantation, le type de machine...

Etat : en cours depuis février 2021, nécessité d'étudier 1 cycle biologique complet soit 1 année d'études, **résultat connu en février 2022**



ÉTUDE ACOUSTIQUE

Objectif : évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser

Etat : prévue à la fin du printemps 2022, **état initial attendu en été 2022**



ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectif : étudier la visibilité des éoliennes envisagées et identifier les points paysagers à préserver

Etat : lancement imminent, **résultat de l'état initial attendu en mai 2022**



ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Objectif : étudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore

Etat : en cours depuis début 2021, **résultat de l'état initial obtenu mi avril 2022**



Avez-vous
des questions ou remarques ?



De la phase chantier à la fin d'exploitation du parc : comment cela se déroule-t-il ?

Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La phase chantier

En quoi consiste l'étape du chantier ?

- Mise en place des garanties financières en vue d'un démantèlement futur
- Réalisation des voiries, des plateformes et des fondations
- Montage et levage des éoliennes
- Raccordement électrique du parc

Quelle est la durée estimée du chantier ?

- Entre 6 et 9 mois.

Quelles sont les garanties financières prévues pour le démantèlement ?

- Pour une éolienne d'une puissance > 2 MW :
50 000 € + 25 000 € par MW supplémentaire/ éolienne.
- Soit pour 1 éolienne de 5,7 MW :
50 000 € + 92 500 € = **142 500 €/ éolienne.**
- **Pour 6 éoliennes = 855 000 € de garanties financières.**



La stabilité mécanique des éoliennes face à la prise au vent est assurée par de profondes fondations en béton armé, recouvertes de terre.

Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La phase de vie de l'éolienne

En quoi consiste la vie d'une éolienne?

- Une éolienne d'une puissance de 5,7 MW va pouvoir couvrir les besoins électriques d'environ **1 900 foyers** (chauffage compris).
- Une éolienne tourne en **moyenne 80% du temps** et 25% du temps à son maximum.
- Une **maintenance obligatoire** a lieu tous les 6 mois pour s'assurer de son bon état et de son bon fonctionnement.

En quoi consistent les opérations de maintenance ?

- Contrôle des huiles et vidange
- Tests électriques
- Graissage des éoliennes
- Mise à jour des logiciels de gestion
- Réparations spécifiques

Quelle est la durée de vie d'une éolienne?

- Entre 20 et 30 ans.



Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La phase de fin de vie d'une éolienne

En quoi consiste la fin de vie d'une éolienne?

- **Deux options** : renouvellement (repowering) ou démantèlement.

En quoi consistent les opérations de démantèlement ?

- Responsabilité de RWE, exploitant du parc pour organiser le démantèlement via les fonds prévus en début de chantier.
- Enlèvement des machines.
- Retrait des installations électriques.
- Excavation totale des fondations en béton sur les terres cultivées et remplacement par des terres aux caractéristiques comparables.
- Remise en état du site (aire de grutage et chemins).
- Réutilisation, recyclage et élimination des déchets.

En quoi consistent les opérations de renouvellement ?

- Responsabilité de RWE, exploitant du parc pour organiser le renouvellement des machines.
- Objectif : remplacer partiellement ou totalement un parc éolien afin de profiter des évolutions technologiques et ainsi augmenter le rendement du parc.
- Demande d'une nouvelle autorisation environnementale en cas de modification substantielle du parc éolien.
- Chantier pour refaire les fondations pour les adapter aux nouvelles machines.

Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La phase de recyclage

En quoi consiste le recyclage d'une éolienne?

- **90%** de la masse d'une éolienne se recycle :
 - Parties métalliques revendues
 - Béton armé valorisé dans le secteur de la construction
- **10% environ** restants sont les pales.

Quelles solutions pour recycler les pales ?

Plusieurs options :

- Utilisation pour la fabrication de mobiliers urbains
- Broyage et séparation des matières pour revente



Fin mars 2022 : fabrication du 1^{er} prototype de pale d'éolienne terrestre à base de résine thermoplastique, recyclable (projet ZEBRA de l'IRT Jules Vernes) !

Il n'existe pas d'énergie 100% propre mais l'éolienne reste parmi les énergies les plus vertes.

Les émissions de CO₂ produites par une éolienne proviennent surtout de sa fabrication car une fois en fonctionnement, elle n'émet presque aucun gaz à effet de serre (ACL : 7,7 mois).





Avez-vous
des questions ou remarques ?

RWE

Les retombées économiques du projet



Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Les retombées économiques annuelles pour les territoires

Simulation sur la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville effectuée par RWE Renewables France le 11 avril 2022, basée sur les dispositions fiscales de 2020

- Simulé pour une Fiscalité Professionnelle Unique
- Simulé pour des éoliennes de type N149-4,2 MW et N149-5,7 MW

Collectivité	Détail du Calcul	3 N149 4,2 MW	6 N149 5,7 MW
Commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville	<i>TFPB + 20% IFER</i>	21 900€	58 500€
Communauté de communes Falaises du Talou	<i>100% CFE + 53% CVAE + 50% IFER + TFPB</i>	61 900€	164 700€
Département de Seine-Maritime	<i>47% de la CVAE + 30% IFER + TFPB</i>	37 800 €	100 900€
État français	<i>Frais de gestion</i>	3 400€	9 100€
Total des taxes perçues par les collectivités		125 000€	333 200€

Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

L'indemnisation nucléaire

Une recherche qui ne donne pas de résultats

→ Aucun élément trouvé sur une potentielle substitution d'IFER entre éolien et nucléaire

Quelle est l'origine de cette préoccupation ?

- Nous avons interrogé les personnes concernées
- Il s'avère que le sujet est ailleurs → **FPIC**

Qu'est-ce que le FPIC ?

- **FPIC** : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
- Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées
- Certains ensembles intercommunaux sont contributeurs et d'autres bénéficiaires

Comment cela fonctionne ?

- Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres
- Les critères du FPIC laissent aux exécutifs locaux des marges de manœuvre dans la répartition des contributions et des reversements entre l'EPCI et ses communes membres.

Quels sont les impacts ?

- Ce système n'empêche pas les collectivités et regroupements de communes de s'enrichir via le développement de projet éolien
- Le risque est de reverser davantage de contributions, mais cela n'enlève en rien aux retombées locales



Avez-vous

des questions ou remarques ?

RWE

**Initions la réflexion sur la charte
d'engagement liant les communes et le
porteur de projet**

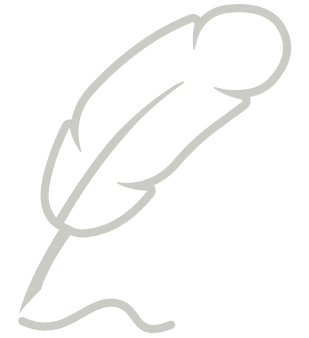


Le projet de Saint-Vaast-d'Equiqueville

La charte d'engagement

Etapas :

- 1 Définir les grandes thématiques/sujets à mettre dans le sommaire (objectif du jour)
- 2 Affiner les sous-sujets de chaque thématique
- 3 Rédiger la charte d'engagement



RWE

Conclusion et prochaines étapes



La démarche de concertation et de communication

Les prochains rendez-vous



COFIL élus n°4

Partage résultats étude paysagère

Poursuite charte d'engagement

Co-construire mesures
d'accompagnement

7 juin



Lettre d'information
et invitation forum
grand public

29 juin

La date vous
convient-elle?
Ordre du jour
validé ?

Quelles
thématiques
présenter ?



Synthèse de nos échanges

RWE

Merci de votre participation !

A decorative graphic in the bottom right corner of the slide, consisting of numerous thin, white, curved lines that create a sense of motion and depth, resembling a stylized wave or a fan of lines.